



# Bulletin Officiel

N° 6045 Lundi 17 Février 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF RELATIF A LA TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 2-3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 4-6

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 7-12

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BAOBAB TUNISIE SA 13-16

### PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 » 17

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18-19

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- ARABIA SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.



- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Société CARTHAGE CEMENT**

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Suite -

## 2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
<b>Total</b>	<b>68.105.228</b>	<b>56.754.356</b>

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
<b>Total</b>	<b>68.105.227,2</b>	<b>200.424.452,4</b>	<b>268.529.679,6</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

### 2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

### 2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

## **2.4-Période de souscription :**

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

## **2.5-Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

## **2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7-Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8-Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **3-BUT DE L'EMISSION :**

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

**Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.**

- Suite -

## **4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **4.4-Marché des titres :**

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

### **4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

#### **4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### **4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II ), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



## AVIS DES SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne****BAOBAB TUNISIE SA**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars*

*Siège social : 65, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis.*

*Identifiant unique : 1314598V*

*Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600*

*E-mail : [contact-tunisie@baobab.tz](mailto:contact-tunisie@baobab.tz)*

*Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie*

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« Baobab - Microcred 2020-1 »**

**De 14 500 000 DT**

**Prix d'émission : 100 DT**

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« Baobab - Microcred 2020-1 »**

**De 14 500 000 DT**

**Prix d'émission : 100 DT**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2019** a autorisé l'émission par la société Baobab Tunisie SA d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 30 millions de dinars et ce, avant la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019, et en tout état de cause avant le 30 Juin 2020, et a donné, pouvoir au Directeur Général pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires. Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 14.5 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes:

CATEGORIE	DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 14.5 millions de dinars divisé en 145 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «Baobab-Microcred 2020-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **18/02/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **15/05/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 145 000 obligations.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **15/05/2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Baobab Tunisie à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la société d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

**3- Caractéristiques des titres émis :**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Dénomination de l'Emprunt** : Baobab-Microcred 2020-1.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominative.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/05/2020**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :
  - **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 13% et/ou variable TMM+3,5%
  - **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 13,5% l'an

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du **mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

• **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2025** pour la catégorie A et le **15/05/2027** pour la catégorie B.

• **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

• **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 15/05 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/05/2021** pour la catégorie A et le **15/05/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

• **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,7842% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11.2842% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Baobab-Microcred 2020-1 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,5777 années pour la catégorie A et 3,8719 années pour la catégorie B.

- Suite -

✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Baobab-Microcred 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

**PAIEMENT D'ANNUITES**



Société anonyme au capital de 776.875.000 dinars  
Siège social : Rue Hédi Nouira – Tunis  
Identifiant unique : 0001237A

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »  
AVIS AUX SOUSCRIPTEURS**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire « STB 2008/2 » que le remboursement en capital et le règlement des intérêts au taux de 6,5%, relatifs à l'échéance du 18 février 2020, seront effectués à partir du **mardi 18 février 2020**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

Principal par obligation :	6,250	DT
Intérêt brut par obligation :	2,438	DT
Total brut par obligation :	8,688	DT

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,860	189,954		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,713	129,772		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,331	109,374		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,400	115,463		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,587	113,624		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,834	109,902		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,014	110,057		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,219	45,232		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,561	31,575		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,735	106,783		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,815	16,821		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,959	121,993		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,161	1,161		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,731	112,803		
15	UGES BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,110	11,115		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	157,982	158,076		
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,149	11,153		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,753	1,754		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,198	61,218		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,960	130,065		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	112,082	112,215		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	-	100,000		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	136,145	136,305		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,918	509,586		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	129,111	129,208		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	136,165	136,322		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	130,151	130,211		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	111,635	111,660		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	107,149	107,326		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,926	177,425		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	97,641	97,854		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,373	118,482		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	166,716	167,325		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,275	143,603		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	103,562	103,474		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,265	22,378		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2097,359	2102,600		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	128,508	128,705		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,822	165,478		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	201,505	203,306		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,686	18,029		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,833	2,833		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,504	2,505		
44	UGES ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,378	75,505		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,172	1,172		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,233	1,235		
47	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,184	1,181		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,151	1,146		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	118,235	118,914		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,384	131,854		
51	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1122,450	1123,887		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,942	11,954		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,090	10,193		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	92,593	92,894		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,384	110,428
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,380	103,405
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	106,955	107,015
58	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,538	105,589
59	TUNIS-EMIRATIE SICAV	AUTO GERIE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,519	107,575
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,448	109,505
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,948	106,995
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,028	104,072
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,934	103,962
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,249	108,305
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,160	110,219
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,487	106,519
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,357	105,391
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,601	105,648
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,648	105,683
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,323	105,371
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,047	107,080
72	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,501	105,552
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,631	104,695
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,414	107,450
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,841	103,875

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,896	105,932
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,467	106,521
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,292	107,339
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,362	111,421
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,385	60,390
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	96,215	96,447
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,822	18,814
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	301,291	301,590
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2314,881	2322,830
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,778	75,815
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,411	57,433
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,665	111,982
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,367	11,369
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	13,045	13,047
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	16,031	16,089
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,958	14,007
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,048	152,095
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	9,110	9,153
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	115,183	115,091
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,692	87,261
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,960	90,606
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,184	100,176
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	97,095	97,546
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	93,262	93,011
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,049	10,110
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	95,449	93,392
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	153,227	153,693
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	106,190	106,225
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,396	114,629
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	120,634	120,243
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	189,609	190,367
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	179,914	179,868
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	162,283	162,289
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,628	22,832
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	144,199	146,545
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	138,470	138,632
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1031,841	1038,618
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5670,624	5708,837
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5333,924	5387,666
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	91,864	91,273
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4919,021	4946,642
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,118	10,207
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	121,862	121,861
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11264,142	11406,537

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**



## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044



**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère



108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITAlEse Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **ARABIA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.848.939 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 211.729 DT.

#### **I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires**

##### **Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

##### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat des opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2019, 18,04% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,96% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**FMBZ - KPMG TUNISIE**  
**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2019**  
(Exprimé en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4 586 304</b>	<b>4 599 060</b>
<b>a-</b> Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 927 906	3 998 850
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	658 397	600 210
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 055 041</b>	<b>1 040 870</b>
<b>a-</b> Placements monétaires	-	-
<b>b-</b> Disponibilités	1 055 041	1 040 870
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>207 594</b>	<b>189 106</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 848 939</b>	<b>5 829 035</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>11 412</b>	<b>11 318</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>62 657</b>	<b>74 527</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>74 068</b>	<b>85 845</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	<b>5 646 394</b>	<b>5 666 409</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>128 477</b>	<b>76 781</b>
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	93
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice	128 409	76 688
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 774 871</b>	<b>5 743 190</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 848 939</b>	<b>5 829 035</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2019**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> 01/10/2019 <u>Au</u> 31/12/2019	<u>Du</u> 01/01/2019 <u>Au</u> 31/12/2019	<u>Du</u> 01/10/2018 <u>Au</u> 31/12/2018	<u>Du</u> 01/01/2018 <u>Au</u> 31/12/2018
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>10 964</b>	<b>179 170</b>	<b>6 866</b>	<b>133 014</b>
a- Dividendes	-	137 497	-	111 719
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 964	41 674	6 866	21 296
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>15 786</b>	<b>52 125</b>	<b>16 209</b>	<b>52 307</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>26 750</b>	<b>231 295</b>	<b>23 074</b>	<b>185 321</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>17 875</b>	<b>71 525</b>	<b>18 517</b>	<b>75 929</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>8 875</b>	<b>159 770</b>	<b>4 558</b>	<b>109 392</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	<b>630</b>	<b>7 947</b>	<b>727</b>	<b>9 124</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>9 564</b>	<b>39 284</b>	<b>9 992</b>	<b>41 831</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(58)</b>	<b>128 433</b>	<b>(4 707)</b>	<b>76 686</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	<b>(87)</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>(145)</b>	<b>128 409</b>	<b>(4 707)</b>	<b>76 688</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>87</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	335 745	(151 946)	3 278	15 214
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	71 672	244 503	(206 318)	58 813
Frais de négociation de titres	(2 950)	(9 261)	(4 459)	(14 731)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>404 409</b>	<b>211 729</b>	<b>(212 206)</b>	<b>135 982</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2019**

	<u>Du</u> <u>01/10/2019</u> <u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2018</u> <u>Au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>31/12/2018</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b> <b><u>RESULTANT DES OPERATIONS</u></b> <b><u>D'EXPLOITATION</u></b>				
a- Résultat d 'Exploitation	(58)	128 433	(4 707)	76 686
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	335 745	(151 946)	3 278	15 214
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	71 672	244 503	(206 318)	58 813
d- Frais de négociation de titres	(2 950)	(9 261)	(4 459)	(14 731)
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	(75 313)	-	(54 607)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>				
<b>a- Souscriptions</b>				
Capital	-	-	-	60
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	35
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	3
Droits d'entré	-	-	-	1
<b>b- Rachats</b>				
Capital	(3 753)	(107 211)	-	(6 649)
Régularisation des sommes non distribuables	167	3 901	-	(107)
Régularisation des sommes distribuables	(87)	(1 425)	-	(65)
Droit de sortie	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>400 736</b>	<b>31 681</b>	<b>(212 206)</b>	<b>74 652</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>				
a- en début de période	5 374 135	5 743 190	5 955 396	5 668 538
b- en fin de période	5 774 871	5 774 871	5 743 190	5 743 190
<b>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS</b>				
a- en début de période	91 957	93 666	93 666	93 776
b- en fin de période	91 895	91 895	93 666	93 666
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>62,842</b>	<b>62,842</b>	<b>61,316</b>	<b>61,316</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>7,53%</b>	<b>3,83%</b>	<b>(3,56%)</b>	<b>2,40%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019**

### **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2019 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2019

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2019 au coût amorti.

### **3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4586304 DT contre 4 599 060 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2019	% ACTIF	% Capital
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:</b>		<b>4 323 655</b>	<b>3 927 906</b>	<b>67,16%</b>	
<b><u>Actions et droits rattachés :</u></b>		<b><u>4 068 929</u></b>	<b><u>3 646 916</u></b>	<b><u>62,35%</u></b>	
ATL NS 19	130 000	271 300	250 900	4,29%	0,52%
BIAT	100	9 769	11 479	0,20%	0,00%
CEREALIS	26 892	111 162	171 329	2,93%	0,55%
CIMENT DE BIZERTE	254 898	964 304	469 012	8,02%	0,58%
LANDOR	35 642	307 528	278 435	4,76%	0,74%
MONOPRIX	48 000	596 339	383 232	6,55%	0,24%
PGH	15 358	192 798	201 497	3,45%	0,01%
SAH	34 000	326 860	402 832	6,89%	0,06%
SANIMED	10 155	19 461	18 787	0,32%	0,02%
MEUBLE INTERIEUR	18 593	87 894	73 442	1,26%	0,40%
SFBT	14 000	233 541	266 826	4,56%	0,01%
SOTEMAIL	132 894	297 909	385 393	6,59%	0,51%
SOTUVER	10 000	70 974	84 270	1,44%	0,04%
TELNET	18 000	152 247	167 652	2,87%	0,16%
TPR	34 000	116 029	161 704	2,76%	0,07%
TUVAL	17 925	286 471	296 784	5,07%	0,45%
UNIMED	2 450	24 343	23 341	0,40%	0,01%
<b><u>Titre OPCVM</u></b>		<b><u>254 727</u></b>	<b><u>280 991</u></b>	<b><u>4,80%</u></b>	
FCP MOUASSASSET	253	254 727	280 991	4,80%	0,63%
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES:</b>		<b>627 200</b>	<b>658 397</b>	<b>11,26%</b>	
ATB SUB 2017	3 000	270 000	286 869	4,90%	0,60%
ATB 2007/1 CAT D	3 600	187 200	195 962	3,35%	0,72%
ATL 2014/3	500	10 000	10 543	0,18%	0,13%
ATL 2015/2 C	500	40 000	42 106	0,72%	0,07%
UIB 2011	6 000	120 000	122 917	2,10%	1,20%
<b>TOTAL</b>		<b>4 950 855</b>	<b>4 586 304</b>	<b>78,41%</b>	

**AC2- Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 1 055 041 DT contre 1 040 870 DT au 31-12-2018, et se détaille ainsi :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Disponibilités	1 055 041	1 040 870
<b>TOTAL</b>	<b>1 055 041</b>	<b>1 040 870</b>

**AC3- Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Vente Actions	207 113	186 533
Retenue à la source/achat Obligations	481	2 573
Créance CDS Billets de trésorerie	170 000	198 333
Provision /créance CDS	(170 000)	(198 333)
<b>TOTAL</b>	<b>207 594</b>	<b>189 106</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	5 461	5 368
Rémunération à payer au dépositaire	5 950	5 950
<b>TOTAL</b>	<b>11 412</b>	<b>11 318</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 62 657 DT au 31-12-2019 contre 74 527 DT au 31-12-2018 et se détaille ainsi :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Achat Actions</b>	14 753	26 639
<b>Frais transactions</b>	-	191
<b>Redevance CMF</b>	459	451
<b>Honoraires Commissaires aux comptes</b>	14 235	14 235
<b>Frais publications</b>	600	593
<b>Jetons de présence</b>	15 000	15 000
<b>Retenue à la source</b>	1 807	1 496
<b>TCL</b>	111	229
<b>Dividendes à payer</b>	14 556	14 556
<b>Divers</b>	1 136	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>62 657</b>	<b>74 527</b>

**CP1- Le capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 4<sup>ième</sup> trimestre de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 30/09/2019</u></b>	
Montant	5 245 513
Nombre de titres	91 957
Nombre d'actionnaires	21

<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	(3 753)
Nombre de titres rachetés	62
Nombre d'actionnaires sortants	1

<b><u>Autres effets /capital</u></b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	71 672
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	335 745
Régularisation des sommes non distribuables	167
Frais de négociation de titre	(2 950)
droit d'entrée	-

<b><u>Capital au 31/12/2019</u></b>	
Montant	5 646 394
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

**CP2- Sommes distribuables**

	<b>Du 01/01/2019</b>	<b>Du 01/01/2018</b>
	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice	128 409	76 688
Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	93
<b>Sommes distribuables</b>	<b>128 477</b>	<b>76 781</b>

**PR1- Revenus du portefeuille-titres**

Du 01-01-2019 au 31-12-2019, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 179 170 DT contre 133 014 DT du 01-01-2018 au 31-12-2018;

	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Revenus des Actions	-	137 497	-	111 719
Revenus des obligations	10 964	41 674	6 866	21 296
<b>TOTAL</b>	<b>10 964</b>	<b>179 170</b>	<b>6 866</b>	<b>133 014</b>

**PR2- Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 52 125 DT du 01-01-2019 au 31-12-2019 et se détaillent comme suit:

	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes de dépôts	15 786	52 125	16 209	52 307
<b>TOTAL</b>	<b>15 786</b>	<b>52 125</b>	<b>16209</b>	<b>52 307</b>

**PR3- AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2019 à 170000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 4<sup>ième</sup> trimestre de l'exercice 2019, ARABIA SICAV a perçu 630 DT d'intérêts.

<b>CH1-</b>	<b>Charges de gestion des Placements</b>	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
		Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
<b>Rémunération du gestionnaire</b>					
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.					
	La rémunération de l'AFC	16 375	65 574	17006	69 979

### Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014

	La rémunération de l'ATB	1 500	5 950	1511	5 950
<b>TOTAL</b>		<b>17 875</b>	<b>71 525</b>	<b>18517</b>	<b>75 929</b>

### CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2019	Du 01/01/2019	Du 01/10/2018	Du 01/01/2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018
Redevance CMF	1 376	5 510	1 429	5 880
Commissaire aux comptes	3 588	15 750	3 588	15 648
Publicité et publication	612	1 507	302	1 296
Services bancaires	13	43	13	37
Timbre fiscal	3	13	2	15
Jetons de présence	3 741	15 000	4 389	17 503
TCL	230	1 261	270	1 451
Autres Impôts	-	200	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 564</b>	<b>39 284</b>	<b>9992</b>	<b>41 831</b>

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2019	31/12/2018
<b>Données par actions</b>		
Revenus des placements	2,517	1,979
Charges de gestion des placements	0,778	0,811
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,739</b>	<b>1,168</b>
Autres charges	0,427	0,447
Autres produits	0,086	0,097
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,398</b>	<b>0,819</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>1,398</b>	<b>0,819</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,101)	(0,157)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(1,653)	0,162
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,661	0,628
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2,305</b>	<b>1,452</b>
<b>Nombre d'Actions</b>	<b>91 895</b>	<b>93 666</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>62,842</b>	<b>61,316</b>

# **TUNISO EMIRATIE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 73.247.685 DT et un résultat de la période de 1.160.877 DT.

### **Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Etendue de l'examen :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Opinion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



**Paragraphe d'observation :**

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

**Autres obligations légales et réglementaires**

- Les emplois en titres émis ou garantis par « Banque de Tunisie et des Emirats » représentent à la date de 31 Décembre 2019 10,12 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

Tunis, le 29 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

## BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i><b>ACTIF</b></i>	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>45 431 054</u>	<u>51 241 074</u>
Obligations et valeurs assimilées		42 364 794	48 091 539
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 066 261	3 149 535
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>27 806 770</u>	<u>18 447 096</u>
Placements monétaires	5	27 198 221	18 059 508
Disponibilités		608 548	387 588
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>9 861</u>	<u>9 956</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>73 247 685</u>	<u>69 698 126</u>
 <i><b>PASSIF</b></i>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	76 996	77 168
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	54 923	56 430
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>131 919</u>	<u>133 599</u>
 <i><b>ACTIF NET</b></i>			
<b>Capital</b>	9	68 620 861	65 934 277
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		412	98
Sommes distribuables de l'exercice		4 494 493	3 630 152
<b>ACTIF NET</b>		<u>73 115 766</u>	<u>69 564 527</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u>73 247 685</u>	<u>69 698 126</u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>608 326</b>	<b>2 637 953</b>	<b>684 997</b>	<b>2 868 469</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		608 326	2 492 553	684 997	2 744 163
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	145 400	0	124 306
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>612 884</b>	<b>2 333 812</b>	<b>415 786</b>	<b>1 519 260</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 221 210</b>	<b>4 971 765</b>	<b>1 100 783</b>	<b>4 387 728</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(73 256)</b>	<b>(292 803)</b>	<b>(73 428)</b>	<b>(300 400)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 147 954</b>	<b>4 678 962</b>	<b>1 027 355</b>	<b>4 087 328</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(44 009)</b>	<b>(174 974)</b>	<b>(43 187)</b>	<b>(179 301)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 103 945</b>	<b>4 503 987</b>	<b>984 168</b>	<b>3 908 027</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		61 054	(9 494)	(251 238)	(277 875)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 164 999</b>	<b>4 494 493</b>	<b>732 930</b>	<b>3 630 152</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(61 054)	9 494	251 238	277 875
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		56 932	87 259	56 740	88 063
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	(11 481)	0	(2 988)
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>1 160 877</b>	<b>4 579 766</b>	<b>1 040 908</b>	<b>3 993 102</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 160 877</b>	<b>4 579 766</b>	<b>1 040 908</b>	<b>3 993 102</b>
Résultat d'exploitation	1 103 945	4 503 987	984 168	3 908 027
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	56 932	87 259	56 740	88 063
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	(11 481)	0	(2 988)
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>(1 586 068)</b>	<b>0</b>	<b>(1 459 836)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>949 549</b>	<b>557 540</b>	<b>(5 588 128)</b>	<b>(10 334 251)</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	12 042 230	86 307 212	6 672 470	73 309 490
- Régularisation des sommes non distribuables	11 461	52 692	5 589	48 710
- Régularisation des sommes distribuables	732 554	2 779 885	314 957	1 920 951
<b>Rachats</b>				
- Capital	(11 154 972)	(83 702 736)	(12 004 934)	(81 440 208)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 229)	(46 363)	(10 007)	(48 782)
- Régularisation des sommes distribuables	(671 495)	(4 833 150)	(566 203)	(4 124 412)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 110 425</b>	<b>3 551 239</b>	<b>(4 547 220)</b>	<b>(7 800 985)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	71 005 341	69 564 527	74 111 748	77 365 512
En fin de période	73 115 766	73 115 766	69 564 527	69 564 527
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	676 547	659 374	712 770	740 790
En fin de période	685 420	685 420	659 374	659 374
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,673</b>	<b>106,673</b>	<b>105,501</b>	<b>105,501</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,64%</b>	<b>6,33%</b>	<b>1,47%</b>	<b>5,40%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2019**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

### **3.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à : 45.431.054 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>40 740 490</b>	<b>42 364 794</b>	<b>57,94%</b>	<b>1 624 304</b>
<b>Obligations</b>			<b>27 404 340</b>	<b>28 372 018</b>	<b>38,80%</b>	<b>967 678</b>
AB-2010_15A_31/08		5 000	199 850	204 506	0,28%	4 656
AB-2010_15A_31/08		2 000	79 940	81 802	0,11%	1 862
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	499 500	505 034	0,69%	5 534
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	499 500	508 293	0,70%	8 793
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	800 000	805 305	1,10%	5 305
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	400 000	402 689	0,55%	2 689
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 702	0,71%	20 702
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 702	0,71%	20 702
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	258 000	264 552	0,36%	6 552
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	666 500	685 925	0,94%	19 425
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	100 000	100 740	0,14%	740
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	40 000	40 296	0,06%	296
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	300 000	316 720	0,43%	16 720
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	300 000	308 854	0,42%	8 854
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	800 000	842 126	1,15%	42 126
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	320 000	330 191	0,45%	10 191
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	500 000	524 892	0,72%	24 892
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	800 000	854 317	1,17%	54 317
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	526 500	0,72%	26 500
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	303 989	0,42%	3 989
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	300 000	303 098	0,41%	3 098
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	300 000	310 433	0,42%	10 433
ATTIJARI LEASING 2016-2_5A_03/03_A		2 000	120 000	126 100	0,17%	6 100
ATTIJARI LEASING 2016-2_7A_03/03_C		3 000	300 000	315 649	0,43%	15 649
BH2009_15A_31/12_A		10 000	384 000	384 071	0,53%	71
BH2016_5A_06/05_A		3 000	120 000	124 658	0,17%	4 658
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	400 000	421 994	0,58%	21 994
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	200 000	205 193	0,28%	5 193
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	200 000	206 179	0,28%	6 179
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 100 000	1 114 910	1,52%	14 910
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	50 000	52 871	0,07%	2 871
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	399 700	422 923	0,58%	23 223
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	275 000	285 895	0,39%	10 895
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	600 000	601 661	0,82%	1 661
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	60 000	63 358	0,09%	3 358
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	100 000	105 597	0,14%	5 597
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	100 000	103 344	0,14%	3 344
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	200 000	202 107	0,28%	2 107
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	200 000	207 541	0,28%	7 541



CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	126 312	0,17%	6 312	
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	126 312	0,17%	6 312	
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	120 000	126 312	0,17%	6 312	
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	240 000	252 178	0,34%	12 178	
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	600 000	603 843	0,83%	3 843	
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	800 000	838 298	1,15%	38 298	
HL2016-1_5A_28/06		7 000	280 000	288 755	0,39%	8 755	
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	300 000	309 008	0,42%	9 008	
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	200 000	206 005	0,28%	6 005	
HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	400 000	423 847	0,58%	23 847	
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 061 479	1,45%	61 479	
HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	200 000	215 327	0,29%	15 327	
HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	300 000	323 441	0,44%	23 441	
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	240 000	247 618	0,34%	7 618	
STB2008-2_16A_18/02		15 000	562 500	587 903	0,80%	25 403	
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	50 000	52 649	0,07%	2 649	
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	119 910	123 855	0,17%	3 945	
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	79 940	82 570	0,11%	2 630	
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	400 000	401 159	0,55%	1 159	
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	800 000	836 726	1,14%	36 726	
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	315 751	0,43%	15 751	
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	500 000	517 731	0,71%	17 731	
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 588 156	2,17%	88 156	
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 042 837	1,43%	42 837	
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 500 000	1 532 223	2,10%	32 223	
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	300 000	305 288	0,42%	5 288	
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	300 000	305 288	0,42%	5 288	
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5 000	300 000	317 517	0,43%	17 517	
STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 007 912	1,38%	7 912	
<b>Bons du trésor assimilables</b>				<b>13 336 150</b>	<b>13 992 775</b>	<b>19,14%</b>	<b>656 625</b>
BTA 5,60% AOUT 2022		7 000	6 729 100	7 053 226	9,65%	324 126	
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	311 881	0,43%	19 831	
BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 038 454	2,79%	104 854	
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	491 855	0,67%	33 355	
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 287 230	1,76%	29 380	
BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 810 128	3,84%	145 078	
<b>Titres OPCVM</b>				<b>2 999 331</b>	<b>3 066 261</b>	<b>4,19%</b>	<b>66 930</b>
<b>Actions des SICAV</b>				<b>2 999 331</b>	<b>3 066 261</b>	<b>4,19%</b>	<b>66 930</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		19 155	1 956 141	2 007 214	2,75%	51 073	
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6 744	704 687	716 469	0,98%	11 782	
SANADETT SICAV		3 123	338 502	342 577	0,47%	4 075	
<b>TOTAL</b>				<b>43 739 821</b>	<b>45 431 054</b>	<b>62,14%</b>	<b>1 691 233</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>						<b>62,02%</b>	

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à : 27.198.221 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>18 680 366</b>	<b>19 197 783</b>	<b>26,26%</b>	<b>517 418</b>
CD_AIL_500_12.20%_17/03/2020_270J		466 468	490 561	0,67%	24 093
CD_BNA_1500_12.31%_03/06/2020_190J		1 426 793	1 440 664	1,97%	13 871
CD_BTE_1000_12.10%_03/04/20_150J		961 603	976 194	1,34%	14 591
CD_BTE_1000_12.10%_09/04/2020_170J		956 760	974 819	1,33%	18 059
CD_BTE_1000_13%_02/12/20_350J		910 234	913 825	1,25%	3 591
CD_BTE_2000_12.10%_19/10/20_170J		1 913 519	1 975 073	2,70%	61 554
CD_BTE_500_12.10%_03/06/20_180J		477 181	480 477	0,66%	3 296
CD_BTE_500_12.10%_14/04/20_180J		477 181	486 815	0,67%	9 635
CD_BTE_500_12.10%_25/03/20_140J		482 024	489 214	0,67%	7 191
CD_BTK_1000_12.27%_31/03/2020_180J		953 757	976 879	1,34%	23 121
CD_BTK_1000_12.53%_23/03/2020_180J		952 835	978 514	1,34%	25 679
CD_BTK_3000_12.40%_18/02/2020_180J		2 859 887	2 962 637	4,05%	102 750
CD_HL_2500_12.5%_08/04/2020_170J		2 388 525	2 435 738	3,33%	47 213
CD_HL_500_12.5%_27/03/2020_170J		477 705	488 721	0,67%	11 016
CD_ML_500_12.15%_11/01/2020_190J		475 896	498 731	0,68%	22 836
CL_BL_1000_10.2%_26/02/2020_250J	AL BARAKA	1 000 000	1 054 967	1,44%	54 967
CL_BL_500_10.4%_09/03/2020_220J	AL BARAKA	500 000	521 956	0,71%	21 956
CL_BL_500_10.4%_07/04/2020_200J	AL BARAKA	500 000	514 878	0,70%	14 878
CL_BL_500_10.4%_14/01/2020_270J	AL BARAKA	500 000	537 122	0,73%	37 122
<b>Comptes à terme</b>		<b>6 500 000</b>	<b>6 603 739</b>	<b>9,03%</b>	<b>103 739</b>
BTE_1100_13%_09/12/2020_350J		1 100 000	1 102 194	1,51%	2 194
BTE_1400_13%_11/12/2020_360J		1 400 000	1 405 984	1,92%	5 984
BTE_1500_12.10%_26/02/2020_180J		1 500 000	1 549 328	2,12%	49 328
BTE_500_13%_15/12/2020_350J		500 000	500 142	0,68%	142
BTK_2000_12.37%_06/04/2020_181J		2 000 000	2 046 091	2,80%	46 091
<b>Billets de trésorerie</b>		<b>1 384 085</b>	<b>1 396 699</b>	<b>1,91%</b>	<b>12 614</b>
BIT_PROMOTEX_500_12.56%_02/09/2020_280J	TUNISIAN SAUDI BANK	464 402	468 852	0,64%	4 450
BIT_PROMOTEX_500_12.56%_06/11/2020_340J	TUNISIAN SAUDI BANK	457 583	461 325	0,63%	3 743
BIT_PROMOTEX_500_12.56%_22/09/2020_300J	TUNISIAN SAUDI BANK	462 100	466 522	0,64%	4 422
<b>Total</b>		<b>26 564 450</b>	<b>27 198 221</b>	<b>37,20%</b>	<b>633 771</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>37,13%</b>	

## 5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2019 une valeur comptable de 66.025.537 DT, soit 90.14 % du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres					Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie		
ETAT	0	13 992 775	0	0	0	13 992 775	19,10%
AB	3 796 650 (1)	0	0	0	0	3 796 650	5,18%
AIL	264 552	0	0	490 561	0	755 113	1,03%
ATB	685 925	0	0	0	0	685 925	0,94%
ATL	4 148 624	0	0	0	0	4 148 624	5,66%
ATTIJARI BANK	613 531	0	0	0	0	613 531	0,84%
ATTIJARI LEASING	441 748	0	0	0	0	441 748	0,60%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 007 214	0	0	2 007 214	2,74%
BL	0	0	0	2 628 922 (2)	0	2 628 922	3,59%
BH	930 723	0	0	0	0	930 723	1,27%
BTE	1 114 910	0	0	6 296 417	0	7 411 326	10,12%
BTK	1 363 351	0	0	4 918 029	0	6 281 380	8,58%
BNA	411 372	0	0	1 440 664	0	1 852 036	2,53%
ML	0	0	0	498 731	0	498 731	0,68%
CIL	1 313 062	0	0	0	0	1 313 062	1,79%
HL	4 270 004	0	0	2 924 459	0	7 194 463	9,82%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	716 469	0	0	716 469	0,98%
SANADETT SICAV	0	0	342 577	0	0	342 577	0,47%
STB	1 854 890	0	0	0	0	1 854 890	2,53%
TL	4 702 360	0	0	0	0	4 702 360	6,42%
UIB	2 460 315	0	0	0	0	2 460 315	3,36%
TSB	0	0	0	0	1 396 699 (3)	1 396 699	1,91%
<b>Total</b>	<b>28 372 018</b>	<b>13 992 775</b>	<b>3 066 261</b>	<b>19 197 783</b>	<b>1 396 699</b>	<b>66 025 537</b>	<b>90,14%</b>

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 247 618 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Certificats de leasing émis par BEST LEASE et avalisés par AL BARAKA BANK TUNISIA

(3) Billets de trésorerie émis par PROMOTEX et avalisé par TUNISIAN SAUDI BANK

## NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à : 9.861 DT, contre : 9.956 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	9 861	9 956
<b>Total</b>	<b>9 861</b>	<b>9 956</b>

## NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à : 76.996 DT, contre : 77.168 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	71 996	72 168
<b>Total</b>	<b>76 996</b>	<b>77 168</b>

## NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à : 54.923 DT, contre : 56.430 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 285	11 798
Redevances du CMF	6 507	6 112
Rémunération du PDG	1 204	1 845
Rémunération du personnel	6 416	2 908
Loyer	1 750	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	1 000	1 544
Publications et frais divers	3 775	2 257
Jetons de présence à payer	18 760	18 760
Dividendes à payer	1 952	1 622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-2 932	-2 872
Autres créditeurs (publicité)	6 205	10 676
Charges constatées d'avance (Module RAS)	0	25
Charges constatées d'avance (Liasse fiscale)	0	5
<b>Total</b>	<b>54 923</b>	<b>56 430</b>

**NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019, se détaillent ainsi :

	<b>AU 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
<b><u>Capital en début de l'exercice</u></b>		
Montant	65 934 277	73 979 992
Nombre de titres	659 374	740 790
Nombre d'actionnaires	438	477
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	86 307 212	73 309 490
Nombre de titres émis	863 113	734 076
Nombre d'actionnaires nouveaux	108	83
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	-83 702 736	-81 440 208
Nombre de titres rachetés	-837 067	815 492
Nombre d'actionnaires sortants	-72	-122
<b><u>Autres mouvements</u></b>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 259	88 063
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 481	-2 988
Régularisation des sommes non distribuables	6 329	-72
Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>Capital en fin de l'exercice</u></b>		
Montant	68 620 861	65 934 277
Nombre de titres	685 420	659 374
Nombre d'actionnaires	474	438

## NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à : 2.637.953 DT contre : 2.868.469 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b><u>Revenus des obligations</u></b>				
- Intérêts	433 853	1 817 137	512 037	2 057 965
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>				
- Intérêts des BTA	174 473	675 416	172 960	686 198
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>				
- Dividendes	0	145 400	0	124 306
<b>TOTAL</b>	<b>608 326</b>	<b>2 637 953</b>	<b>684 997</b>	<b>2 868 469</b>

## NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à : 2.333.812 DT contre : 1.519.260 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts des billets de trésorerie	12 614	21 428	18 028	90 148
Intérêts des comptes à terme	114 353	498 979	46 080	269 423
Intérêts des certificats de dépôt	476 457	1 742 132	341 823	1 104 426
Intérêts des dépôts à vue	9 460	71 274	9 855	55 263
<b>TOTAL</b>	<b>612 884</b>	<b>2 333 812</b>	<b>415 786</b>	<b>1 519 260</b>

**Note 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à : 292.803 DT contre 300.400 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	<b>Période du 01/10 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/10 au 31/12/2018</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2018</b>
Rémunération du dépositaire	1 260	5 000	1 260	5 000
Rémunération du distributeur	71 996	287 804	72 168	295 400
<b>TOTAL</b>	<b>73 256</b>	<b>292 803</b>	<b>73 428</b>	<b>300 400</b>

**NOTE 13 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à : 174 974 DT contre 179.301 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	<b>Période du 01/10 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/10 au 31/12/2018</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2018</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 655	14 500	4 285	17 000
Redevances du CMF	17 998	71 949	18 042	73 848
Rémunération du PDG	3 114	12 353	3 114	12 353
Rémunération du personnel	3 900	15 471	3 900	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	2 576	9 989	2 561	8 953
Loyer	378	1 500	378	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	0
Publications et frais divers	1 840	7 300	1 584	6 202
Jetons de présence	4 726	18 750	4 726	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 785	7 081	1 785	7 077
Autres services extérieurs	0	0	0	252
Divers publicité (compagne)	4 039	15 852	0	10 676
Maintenance module RAS	0	25	2 348	6 024
Maintenance liasse fiscale	0	5	466	1 196
<b>TOTAL</b>	<b>44 010</b>	<b>174 974</b>	<b>43 187</b>	<b>179 301</b>

## **NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR**

### **14.1 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC par an.

### **14.2 Rémunération du distributeur**

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.